



communiqué

Date Le 22 décembre 1989

N^o 317

Date

Pour publication

LE CANADA SE RÉJOUIT DE LA RÉOLUTION DE L'ONU SUR LA PÊCHE AUX FILETS DÉRIVANTS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, le ministre de l'Environnement, l'honorable Lucien Bouchard, et le ministre des Pêches et des Océans, l'honorable Tom Siddon, ont accueilli aujourd'hui avec satisfaction l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, d'une résolution recommandant un moratoire sur toutes les activités de pêche aux filets dérivants en haute mer.

Le Canada a été l'un des principaux auteurs de la résolution, qui recommande également l'arrêt immédiat de toute expansion de la pêche aux filets dérivants dans le nord du Pacifique.

"Il s'agit d'une véritable percée, a déclaré M. Clark. Notre parrainage et les efforts que nous avons déployés pour obtenir l'assentiment d'une large proportion de pays témoignent de notre détermination de favoriser la collaboration à l'échelle internationale pour réduire la pêche aux filets dérivants en haute mer."

La pêche aux filets dérivants est une pratique qui peut être extrêmement aveugle et dévastatrice. Elle est considérée par la plupart comme une menace à la préservation de certaines espèces, dont le saumon, le thon, les oiseaux et les mammifères marins.

"La résolution représente un grand pas vers la protection du milieu biologique en haute mer. Elle engage efficacement la communauté internationale à protéger les écosystèmes vastes et fragiles des océans et des mers contre la dévastation qu'entraîne la pêche aux filets dérivants. Nous serons très vigilants pour assurer que cet engagement est pleinement respecté", a expliqué M. Bouchard.

.../2